

Edito

**Nouvelle rentrée
Nouveau ministre ?!**



Nous avons cette année des conditions inédites avec la démission plus ou moins contrainte du ministre Hamon et la nomination à ce poste de Najat Valaud-Belkacem, à moins d'une semaine de la date de la rentrée...Même si elle est préparée de longue date, ce changement brutal peut présager de quelques coups de roulis pour le navire « Éducation Nationale »

La politique d'austérité menée par le gouvernement Ayrault et amplifiée par celui de Valls n'a fait qu'aggraver les conditions de vie de la majorité des habitants de notre pays. Jamais nous n'avions assisté à une telle amplification des inégalités sociales : licenciements, chômage, augmentations des cotisations, réductions des retraites, gel du point d'indice, augmentation des prix des denrées de base pour les uns et enrichissement accru pour les autres à la faveur des « aides » liées au « pacte de responsabilité ». C'est pourtant cette politique qui sera poursuivie par le gouvernement Valls2.

Pour notre profession aussi les temps sont rudes : les points positifs de la loi d'orientation pour l'école sont encore minimes. La mise en place des nouveaux dispositifs ne se fait que très lentement faute de moyens. La formation initiale dans les ESPE se met en place de façon disparate et chaotique, la formation continue est, elle encore, en panne. Nos salaires sont toujours gelés alors qu'ils figurent parmi les plus faibles des pays de l'OCDE, mais la charge de travail et les effectifs dans les classes continuent d'augmenter, la généralisation de la réforme des rythmes dans toutes les écoles risque fort d'accroître encore les difficultés que nous avons à exercer sereinement notre métier sans pour autant améliorer réellement la vie des enfants.

Cette année encore, il va nous falloir être présents et solidaires pour défendre les valeurs de l'École Républicaine et nos conditions de travail.

Cette année encore, nous devons montrer que si nous mesurons les difficultés de nos métiers, nous en sommes aussi très fiers, conscients de ce que

nous apportons quotidiennement à nos élèves ». Cette année encore, le SNUipp-FSU portera la parole et les attentes de tous les collègues dans toutes les instances locales et nationales où seront présents les représentants des personnels que nous élirons à la fin du premier trimestre.

Cette année encore, les militants du SNUipp-FSU seront au côté de tous les collègues pour les accompagner dans la vie des écoles.

Alors, cette année encore, tout le secrétariat du SNUipp-FSU Dordogne vous souhaite une bonne rentrée avec une pensée particulière pour notre collègue d'Albi qui a perdu la vie tragiquement et pour ses proches.

**Vanda Bonnamy, Vincent Perducet
co secrétaires départementaux**

SOMMAIRE

Edito	p.1
Présentation de la section	p.2
Ce qui change à la rentrée	p.3
Actualité locale et nationale	p.5
FGR-SFR	p.6
Hommage	p.7
Syndicalisation	p.8
RIS	p.10

La section du SNUipp-FSU 24

Co-secrétaires départementaux



Vincent Perducat

Carte scolaire
Syndicalisation
Mutations, mouvement
Temps de décharge : 10h30



Vanda Bonnamy

Carte scolaire
Mutations, Mouvement
Temps de décharge : 9h30



Sophie Chabrillangeas

Débuts de carrière - ESPE
Mouvement
Direction d'école
Temps de décharge : 7h30



Jérémie Ernault

ASH
Temps de décharge : 3h00

Nous contacter :

05 53 08 21 25
snu24@snuipp.fr



Sabine Loubiat-Fouchier

Débuts de carrière - ESPE
Exéats-inéats
Temps de décharge : 6h00



Alain Chabrillangeas

Carte scolaire
Direction d'école
EVS-AVS
Temps de décharge : 9h00



Alain Barry

Carte scolaire
Trésorerie, Syndicalisation
Retraite, Site
Temps de décharge : 4h50

Permanences :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Vincent	Sophie Sabine	Alain C. Sophie	Vincent Alain C. Vanda	Alain B. Vanda

Une permanence téléphonique est assurée tous les mercredis après-midi.

Instances :

CAPD : Sabine, Vanda, Vincent, Alain B.,
Sophie, Jérémie
*Mais aussi : Francine Leymarie et
Marianne Sangla*

CDEN : Vincent, Vanda, Alain C., Alain B.
Mais aussi : Cécile Jourd'hui

CTD : Vincent, Vanda, Alain C., Alain B.

CDAS : Vincent, Alain B.

CHSCT : Sabine, Alain C.
*Mais aussi : Nicolas Izorche
(secrétaire du CHSCTD)*

Vous avez dit "Temps de décharge" ?

Le ministère accorde à chaque syndicat national un certain nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Au SNUipp-FSU, chaque département reçoit un contingent d'heures de décharge. En Dordogne, nous disposons de 51h20 pour faire fonctionner la section. Ces 51h20 permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents, qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, sans cesse renouvelée à chaque élection professionnelle, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.



Rentrée : Ce qui attend l'école et les enseignants



Au-delà de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, qui impactera la vie des écoles et celle des enseignants, quelles sont les autres nouveautés de cette rentrée ?

Tour d'horizon des principales nouvelles mesures et commentaires.

Du côté de l'école :

<p>Ajustements des programmes : les programmes des cycles 2 et 3 sont aménagés pour la rentrée 2014.</p>	<p>Une circulaire « recommandations pour la mise en œuvre des programmes » a été publiée. De bonnes intentions appelant à des démarches d'apprentissages faisant sens pour les élèves mais des indications assez floues qui ne permettent pas toujours de savoir facilement ce que l'on doit prioriser et ce qu'on doit laisser de côté. Dans l'attente des nouveaux programmes, cet ajustement doit être considéré comme une ressource à disposition et non comme une nouvelle injonction.</p>
<p>Conseil école-collège: lancement effectif de ce nouveau conseil réunissant enseignants des écoles et collège.</p>	<p>Il a pour objectif de construire des projets renforçant la continuité pédagogique école-collège. Une instance qui aura besoin de moyens en temps, frais de déplacement, formation... pour éviter que ce ne soit une coquille vide.</p>
<p>Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé.</p>	<p>Il est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Révisé tous les ans, il définit l'ensemble des mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre sa scolarité. S'il peut permettre de répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des enseignants.</p>
<p>Formation : 8 000 nouveaux stagiaires à mi-temps dans les écoles</p>	<p>La première génération des stagiaires recrutés en M1 issue des concours rénovés arrive dans les écoles. Ils suivront une formation en alternance mi-temps en classe, mi-temps à l'ESPE.</p>
<p>Formation à distance : généralisation de M@gistère qui propose des parcours de 3, 6 ou 9 heures de formation à distance.</p>	<p>Ce temps sera déduit des 18 heures d'animation pédagogique. Si le principe en lui-même n'est pas à rejeter, reste à apprécier le contenu et les modalités de mise en œuvre. Pour le SNUipp-FSU, cela ne peut se substituer au retour d'une formation continue de qualité sous forme de stages sur le temps de classe. Il est aussi intervenu pour que ces modules ne fassent pas l'objet de contrôle à distance des enseignants. A suivre...</p>
<p>Socle et Programmes : Consultation des enseignants en octobre</p>	<p>Les enseignants seront consultés sur le contenu du socle, les programmes de maternelle et ceux d'enseignement moral et civique. Le SNUipp-FSU a obtenu la banalisation d'une demi-journée de classe (mercredi matin) pour la consultation. Les nouveaux programmes de maternelle entreront en vigueur à la rentrée 2015. En janvier 2015, les enseignants devraient à nouveau être consultés sur les projets de programmes d'élémentaire. Publication prévue en juin 2015, entrée en vigueur en septembre 2016.</p>
<p>Direction et fonctionnement de l'école : les quelques propositions du ministère (décharges, indemnités, simplification administrative) restent encore insuffisantes au regard de la charge de travail.</p>	<p>Les écoles de moins de 4 classes voient leur volume de décharge porté de 2 à 4 jours annuels. Pour les écoles de plus de 3 classes, des allègements de l'APC sont revus à la hausse. Pour les écoles de moins de 9 classes, les indemnités augmentent également : de 1 à 3 classes->passage de 300 à 500 € / 4 classes -> passage de 300 à 700 € / de 5 à 9 classes -> passage de 600 à 700€. (montants annuels) En parallèle, le ministère annonce des mesures simplifications administratives très limitées : vade-mecum réactualisé, aménagements de Base-élèves. Des groupes de travail pour des simplifications administratives au sein de chaque département sont programmés cette année. Avec les rythmes et les nouvelles mesures, les directrices et directeurs d'école continuent d'être sur la brèche : des avancées concrètes en terme de temps de décharge, d'allègement de la charge de travail administratif (simplification concrète et aides), et de reconnaissance salariale sont plus que jamais d'actualité.</p>

Du côté des enseignants :

<p>Salaire : pouvoir d'achat encore raboté !</p>	<p>Le pouvoir d'achat baisse encore du fait du « gel » des salaires conjugué à l'inflation. Avec les hausses des cotisations retraites, au 1^{er} janvier, les enseignants seront victimes d'une baisse de leur salaire net. Côté ISAE, elle est bloquée à 400 €/an, et il n'y a pas, pour l'instant, de perspective d'alignement sur le montant de l'ISOE du second degré (1 200 €/an).</p>
<p>Hors classe : progression du taux de passage de 4 à 4.5% par an</p>	<p>En juin prochain, le taux de promotions à la hors classe continue sa progression et passe de 4 à 4,5%. Aucune nouvelle mesure n'est prévue par la suite pour aligner la situation des PE sur celle des enseignants du second degré et permettre au final à tous les enseignants de finir leur carrière au dernier indice. 39 % des enseignants des écoles atteignent la hors classe avant de partir à la retraite. Ils sortent 79% dans le second degré...</p>
<p>Maitres-formateurs : Augmentation de l'indemnité de fonction</p>	<p>L'indemnité de fonction va passer de 929 euros à 1250 euros par an. Pas de changement du montant de l'autre indemnité, liée à l'affectation sur un poste de maître formateur. Pas d'amélioration non plus de leur volume de décharge.</p>
<p>Conseillers pédagogiques : une nouvelle indemnité</p>	<p>Création d'une indemnité de fonction d'un montant de 1 000 euros par an (83 euros mensuels). Elle sera versée en plus des 27 points de NBI. Par contre, les CPC ne bénéficieront pas de l'ISAE.</p>
<p>Titulaires remplaçants et enseignants en service partagé : quelles obligations de service ?</p>	<p>Avec l'instauration de journées de classe aux durées inégales, les obligations de services des remplaçants et de certains enseignants en service partagé pourront dépasser les 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Selon un nouveau décret, toute heure dépassée devra être récupérée au cours de l'année. Une circulaire d'application cadrant les modalités de récupération organisées par le DASEN est attendue.</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, cette nouvelle contrainte doit être compensée selon un principe à l'oeuvre dans le second degré : 1 heure supplémentaire donnant droit à 1H30 de récupération. De plus, les enseignants affectés en complément de service sur plusieurs écoles doivent bénéficier, a minima, et dans un premier temps, de la dispense des 36 heures d'APC.</p>
<p>Temps partiel : les enseignants des écoles, des fonctionnaires de seconde catégorie ?</p>	<p>A cette rentrée, le droit au temps partiel recule. Les enseignants du premier degré, contrairement aux autres fonctionnaires, sont victimes de nombreux refus : refus de certaines quotités (notamment le 80%), et de refus en raison de leur fonction (direction, remplacement, enseignement en ASH...)</p> <p>Pour les enseignants à temps partiel, il faut faire attention à la rémunération ! A cause des rythmes, ce n'est plus le nombre de demi-journées mais le nombre d'heures qui conditionne la quotité et donc la rémunération !</p>
<p>Droits syndicaux : 3 réunions d'information syndicale</p>	<p>Dorénavant les enseignants du 1er degré auront droit de participer à 3 réunions par année scolaire dont une pourra correspondre à une demi-journée de classe (mercredi ou samedi matin par exemple), les 2 autres ayant lieu en dehors du temps de classe. Le SNUipp-FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, continue de revendiquer le droit de participer aux RIS sur la totalité du temps de travail comme c'est le cas pour tous les fonctionnaires.</p>

(RE)VALORISATION

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE!

SNUIPP-FSU F.S.U.

CARTE SCOLAIRE

La situation à la rentrée

Ouvertures conditionnelles Situations à suivre suite CDEN du 3 juillet *	Fermetures conditionnelles
Bergerac Jean Moulin RPI Le Pizou/Moulin Neuf RPI St Germain des Prés/Corgnac/Eyzerac * Campagne * Champcevinel mat * Mensignac mat	Bergerac Pauline Kergomard Coulounieix-Chamiers Eugène Le Roy élém Ribérac Jacques Prévert élém Trélissac Emile Zola élém
Ouvertures (suite CDEN du 11 juillet)	Levée de blocage suite CDEN du 3 juillet
Carsac Aillac Coursac élém Périgueux Gour de l'Arche élém (décharge direction)	Les Lèches Mareuil mat

Si la situation des effectifs de votre école a évolué, faites-nous remonter les chiffres actualisés.

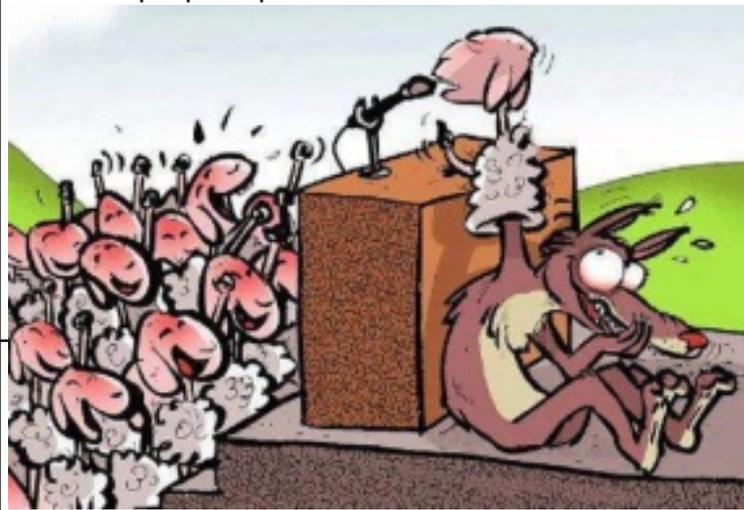
BD, ZIL et postes fractionnés

Le décret modifiant les obligations réglementaires de services des remplaçants et des enseignants affectés sur postes fractionnés va paraître. Lors des discussions avec le précédent ministre, le SNUipp-FSU a fait évoluer deux points : le service hebdomadaire ne pourra comprendre à la fois le mercredi et le samedi et la récupération se fera qu'en cas de dépassement des 24 heures hebdomadaires de service. Si le service est en deçà de 24 heures, ce sera au bénéfice de l'enseignant.

Le SNUipp a voté contre ce décret qui ne précise pas d'horaire maximum de service. Le SNUipp-FSU demande un cadrage national fort de la circulaire d'application (en attente également de publication). Il sera vigilant sur la mise en œuvre et interviendra pour que les modalités de récupération soient présentées et discutées dans les CT et les CAPD et qu'un bilan soit fait en CTM.

Pour les postes fractionnés, le SNUipp-FSU demande un allègement de service dès qu'un PE est nommé sur 2 écoles dans des communes distinctes ou dans 3 écoles ou plus comme c'est le cas dans le second degré. Une première étape consiste simplement à dégager ces personnels de l'obligation de l'APC.

Benoît Hamon : "La rentrée a été bien préparée, elle aura lieu dans 10 jours (...) heureusement, elle ne se prépare pas une semaine à l'avance"



Réunions d'information syndicale : un droit à utiliser

Changement limité pour le droit syndical. A partir de la rentrée, sur le papier, les enseignants pourront participer à 3 réunions d'information syndicale (RIS) de 3 heures au lieu de 2 aujourd'hui. Mais, dans la pratique, l'exercice du droit syndical sera toujours limité pour les PE. Ces derniers ne pourront prétendre qu'à 1 seule RIS sur une demi-journée de classe (mercredi ou samedi), les 2 autres devant se faire en dehors des 24 heures d'enseignement. Cette règle constitue une restriction du droit syndical. Le SNUipp-FSU, avec l'ensemble des organisations, demande que les PE puissent exercer leur droit syndical de manière pleine et entière comme l'ensemble des fonctionnaires.

Tous les syndicats du premier degré ont écrit au premier ministre pour demander à ce que les enseignants des écoles retrouvent la possibilité de participer à toutes leurs réunions d'information syndicale sur l'ensemble de leur temps de service. Le SNUipp-FSU les invite à participer massivement aux RIS qu'il organise sur le temps de travail, y compris devant élèves, et s'opposera à toute interprétation restrictive du droit syndical, ainsi qu'aux menaces de sanctions, de la part de la hiérarchie.

Section fédérale des retraités de la FSU Assemblée générale à partir de 10 h. le 3 octobre 2014 à la Bourse du Travail de Périgueux

Chaque syndiqué recevra dans les jours à venir une convocation par lettre avec l'ordre du jour et un coupon d'inscription à la matinée et au repas.

Comme les élections professionnelles ont lieu cette année en décembre, nous avons le temps de tenir cette AG dès la rentrée. Elle nous permettra de faire le point sur le calendrier des mois à venir.

La semaine bleue se déroule généralement fin octobre. C'est l'occasion d'échanges intersyndicaux, voire de rassemblements et de manifs. Nous profitons aussi de la journée sports des séniors, organisée à Trélissac par le Conseil Général pour distribuer plusieurs centaines de tracts sur la question des retraites.

Les Automnales de la FSU se tiennent les 15 et 16 octobre au siège national du SNUipp et regroupent un représentant de chaque département. C'est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité et de faire le tour des pratiques de chaque syndicat ou section départementale.

Au niveau académique, il nous faudra prévoir aussi, pas forcément au premier trimestre, un moment d'échange entre camarades d'Aquitaine.

La sortie du 2ème trimestre est une initiative à renouveler. Elle nous permet de nous retrouver sur une journée essentiellement conviviale, avec visite de sites ou de monuments et de nous dégourdir un peu les jambes...

Celle de nos amis Corrégiens, que nous avons invités au départ et qui nous rendent la pareille chaque année. L'AG de rentrée nous permettra de revenir sur notre sortie à Aubazine au printemps dernier.

En fin d'année, nous envoyons un courrier de bienvenue à chaque nouveau retraité. Nous pouvons là aussi envisager un repas-débat en commun auquel ils seraient invités.

A tous ces points, il faut bien sûr rajouter toutes les initiatives de la FGR-24, auxquelles nous participons (manifs, bulletins, AG et réunions locales) et les actions intersyndicales

FGR, une page se tourne

Au moment de la création du SNUipp-FSU en 1992, nous étions minoritaires chez les instituteurs et professeurs des écoles.

Un an après, la FSU devenait la première organisation chez les personnels de l'Éducation Nationale.



En 1996, le SNUipp-FSU faisait de même dans le premier degré, puis, plus tard, chez les PEGC.

Pour des raisons de démographie évidente, il aura fallu attendre beaucoup plus longtemps pour que la FSU passe devant l'UNSA chez les retraités. Le basculement s'est opéré il y a un ou deux ans.

Déjà, lors du congrès de la FGR de Narbonne en 2012, les délégués avaient acté cette évolution en élisant une représentation syndicale où FSU et UNSA étaient à égalité (plus un siège à FO et à Solidaires).

Annick Merlen, de l'UNSA était restée secrétaire générale pour un dernier mandat, à la suite duquel elle devait normalement être remplacée par quelqu'un de la FSU.

Forts de notre expérience de 1992, nous étions quand même un peu inquiets de savoir si, cette fois, les camarades de l'UNSA allaient accepter de se retrouver minoritaires dans la FGR nationale. Le départ d'A&I-UNSA (leur syndicat des personnels de l'administration et de l'intendance) de la FGR a semé un peu le doute.

Mais finalement, les choses se sont bien passées. Annick nous avaient "rassurés" lors de sa venue à Périgueux pour l'AG de mai dernier. On ne rendra d'ailleurs jamais assez hommage à son honnêteté et à son sens des responsabilités pour que le cadre unitaire que constitue la FGR soit préservé.

Le congrès de Poitiers, auquel participaient Cécile Privat pour l'UNSA et Sylvie Salleron pour la FSU (ainsi que Jean Carrère comme auditeur libre) a élu Michel Salingue du SNUipp-FSU, comme nouveau secrétaire général, avec autour de lui un bureau hétérogène où aucune organisation n'est majoritaire à elle toute seule.

Dans ce genre d'élections, il est toujours intéressant de voir l'état d'esprit des congressistes : bien sûr, les trois candidats qui ont eu le moins de voix (dont Michel lui-même) sont tous à la FSU, mais le pourcentage de ceux qui se sont fait ce petit plaisir (une quinzaine sur 465 exprimés) est négligeable.

En Dordogne, un bureau de la FGR doit se tenir ces jours-ci. Nous reviendrons ultérieurement sur les décisions qui y seront prises.

Alain Delmon

Ils nous ont quittés cet été

Maurice MACERON

Dans le numéro spécial d'école 24 que nous avons publié à l'occasion du décès d'André Maceron, notre ancien secrétaire départemental, nous évoquions son frère aîné, Maurice qui était, lui, resté à la FEN puis à l'UNSA, et que nous retrouvions avec plaisir dans les réunions de la FGR-24.

Maurice était – la formule peut paraître brutale – un pur produit du système des tendances de la FEN. Si son courant, UID (Unité Indépendance et Démocratie) pensait blanc, personne ne devait penser gris clair, et en face, à Unité et Action ou à l'École émancipée, le noir était de mise. Forcément ! Et rien ne devait dépasser du tiroir. Dans une manif, un jour, il m'avait lancé furibard : « Oh ! Avec toi, on peut pas discuter : tu es atypique ! ». J'avais souri en lui faisant comprendre que je prenais plutôt cela pour une manière de compliment.

Mais sorti de réunion, Maurice était le plus charmant des hommes, serviable et curieux de tout. Sportif, militant laïque acharné, passionné de gastronomie. Sur ces deux derniers points au moins nous nous retrouvions, lors de grandes discussions à table ou pendant les déplacements. En 79, j'ai fait sa connaissance le jour de ma première Commission Administrative de la FEN 24 (l'ancêtre du CDFD de la FSU actuel). Il y siégeait, lui, au titre du SNIEN, le syndicat des personnels d'intendance, et sur fond de divisions entre les courants « minoritaires », il y fut élu secrétaire départemental, mais avec moins de 50 % des voix. Il avait alors eu l'intelligence et l'honnêteté d'accepter que l'on modifiât les statuts départementaux pour permettre à la fois la représentation des syndicats mais aussi l'expression directe des syndiquéEs, formule qui nous est maintenant familière à la FSU, mais qui n'était pas de mise – loin s'en fallait ! – dans toutes les sections départementales de la FEN.

Nous avons alors sillonné la Dordogne pour expliquer la logique de cette modification : à Montignac avec Bernard Criner, à Eymet avec Danièle et Jean-Pierre Raffier, à la Myrpe à Bergerac... Modification qui a permis au premier courant de la FEN-24, Education et Autogestion, d'animer la section départementale à l'époque.

La scission des années 92-93 nous avait bien sûr séparés, jusqu'à ce que la FGR nous réunisse à nouveau. Maurice qui y avait des responsabilités nationales venait de les abandonner cette année. Nous espérions donc le voir plus souvent parmi nous. La vie en a décidé autrement.

Nous pensons très fort à Danièle.

Josette COQUIN

Josette et Michel sont arrivés en Dordogne, venant de Normandie, au milieu des années 80. Lui nommé à l'EREA et elle, à l'école des Cébrades.

Josette retrouvait donc son département natal et notre première plaisanterie commune porta sur la rivalité entre nos lieux de naissance : elle à la Font Pinquet et moi au Bassin. SeulEs les spécialistes en géographie de la capitale des Pétrocores apprécieront l'humour !

Plus sérieusement : elle avait une personnalité profondément attachante et marquante...

La classe de Josette !

Cela tenait de la caverne. Des réalisations de travaux manuels tout autour. Des dessins suspendus à des cordes. Un tableau effacé, parfois. On entrait. Un bruit et un couinement dans un coin : c'était Fifi ou... (j'ai oublié son nom) qui vous souhaitait le bonjour de sa cage. Le bureau était facile à repérer : il atteignait, livres empilés,

documents, cahiers ou classeur à corriger des altitudes himalayennes. On se glissait vers lui, entre les tables disposées en un désordre savant. Mais le plus rapide était peut-être de suivre les murs : la stratégie de contournement ! Une place sous la chaise pour le cartable de ZIL, on sortait la trousse et si en dix secondes on trouvait une place pour la poser, c'est que le bureau avait été rangé.

La sonnerie ! Les enfants arrivaient et, miracle, trouvaient chacun leur place. Quelques mots de présentation et d'accueil et la ruche se mettait à fonctionner. Cela tournait, en silence, comme une machine bien huilée. Josette était une pédagogue « freinétique ».

L'amicale. Pardon ! Le foyer laïque des Cébrades.

C'était le prolongement naturel de la classe et, là aussi, Josette s'investissait sans compter. Des générations d'enfants et de parents se souviendront longtemps de la fête du bicentenaire de 89, des chorales pour adultes, tous personnels de l'école confondus, des nombreuses soirées et veillées...

Presque 20 ans après, les poteaux du préau portent encore les lettres que nous y avons tracées ensemble.

Le Ronlet

Si les repas de midi se prenaient au restaurant d'enfants, parfois nous mangions... on ne disait pas chez Josette et Michel, mais au Ronlet, un peu comme on mange à la maison.

- Ah! J'ai essayé ça ! nous disait-elle et nous dégustions, habitués que nous étions à des plats nouveaux chaque fois. Et si jamais une petite chose avait cloché, c'était le four rire assuré.

Comme un jour au restaurant chinois où nous sommes presque arrivés à enfumer notre inspectrice assise à une table voisine, avec notre marmite à fondue. Heureusement, acte manqué !

Le seul point que nous ne partagions pas avec Josette, c'était son goût immodéré pour les spectacles.

Elle ne comprenait pas mon côté casanier mais, en bonne pédagogue, elle me faisait une critique de chaque expo visitée, de chaque film vu...

Le syndicalisme ? Elle me demandait souvent

- Tu y crois encore, toi !? (Sourire complice)

Mais sans participer aux activités de la SFR, elle était restée syndiquée jusqu'au bout et, avec Michel, elle ne ratait pas beaucoup de manifs.

Lundi, la salle de crématorium n'était pas assez grande pour accueillir celles et ceux qui étaient venus à la cérémonie.

Un dernier chant par les amis de SA chorale.

Un long mot d'Estelle en hommage à sa maman.

De nombreux rires aux diverses anecdotes où nous la reconnaissions bien, rires qui nous permettaient d'effacer furtivement les larmes qui nous embaient les yeux et lunettes.

Quelques pétales de roses devant une photo où elle arborait son plus beau sourire.

Un grand rideau qui s'ouvre et se referme.

Josette nous manquait déjà.

Au dehors, difficile de se séparer tant le besoin de parler était fort. Un petit mot de réconfort à Michel qui nous a rejoints.

Reste l'essentiel. Josette faisait partie de ces belles personnes avec lesquelles on fait un bout de chemin et qui nous obligent.

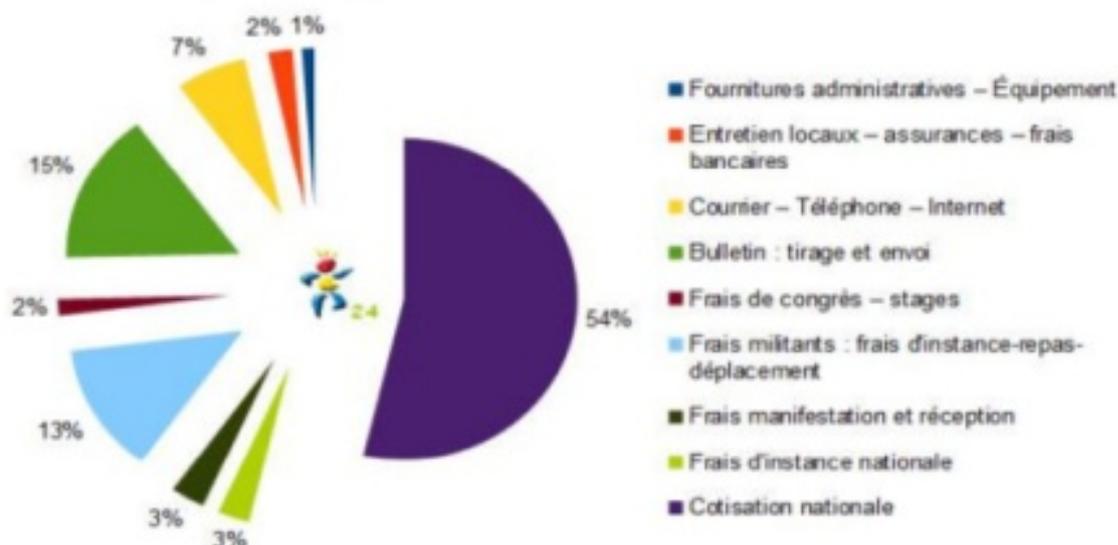
Alain Delmon

Combien me coûte réellement ma cotisation syndicale ?

- La cotisation est annuelle et par année scolaire. Elle est calculée en fonction de l'indice ou échelon auquel vous êtes.
- Au niveau fiscal, 66% de la cotisation est défalquée des impôts sous forme de :
 - déduction fiscale si vous êtes imposable
 - crédit d'impôt si vous êtes non imposable (dans ce cas le service des impôts vous rembourse)
 - **votre cotisation ne coûte en réalité qu'un tiers de la somme que vous versez.**
- Le SNUipp -FSU24 ne reçoit aucune subvention, ses ressources ne dépendent que de ses adhérents et donc du nombre de ses syndiqués.

A quoi sert ma cotisation ?

- Sur chaque adhésion, la section SNUipp de Dordogne a reversé 77 € à la trésorerie nationale, ce qui représente 54% des dépenses. Cette dernière peut ainsi financer ses activités : fonctionnement, actions, presse...) En adhérent au SNUipp-24 vous adhérez dans le même temps au SNUipp et à la FSU.



Pour mon métier, pour moi, pour l'école, se syndiquer, c'est utile !

Par le versement de ma cotisation syndicale, j'adhère pour

- construire un outil commun : le SNUipp-FSU24
- être informé, rompre mon isolement, élaborer et défendre les revendications des personnels, promouvoir, défendre et transformer l'école.
- contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- développer le service public laïque d'éducation.
- maintenir l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans une fédération renouvelée, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)
- défendre des valeurs de solidarité et d'égalité

Réunions d'information syndicale 2014-2015



L'année dernière, nous avons organisé 23 RIS, dont 21 au plus près des collègues sur le terrain, et deux RIS thématiques qui ont accueilli plus de 50 collègues chacune. Cette année encore, comme depuis de nombreuses années, nous organiserons des RIS. Le calendrier suivant est indicatif et peut évoluer en fonction de l'actualité locale et nationale. Vous pouvez déduire 3 RIS de trois heures de vos conférences pédagogiques, réunions...

Réunions d'Information Syndicale de secteur :

Elles auront lieu le mardi soir à partir de 17h00 et commencent par un goûter convivial. Les lieux et sont indicatifs et les dates seront confirmées dans de prochaines publications.

- Périgueux** : 7 octobre et 31 mars
- Bergerac** : 7 octobre et 7 avril
- Beynac** : 14 octobre et 31 mars
- Nontron** : 14 octobre et 14 avril
- Thiviers** : 7 octobre et 7 avril
- Saint Aulaye** : 18 novembre et 31 mars
- Port-Sainte-Foy/Villefranche** : 18 novembre et 31 mars
- Terrasson** : 18 novembre et 14 avril
- Le Bugue** : 14 octobre et 14 avril

Réunions d'Information Syndicale thématiques à la Bourse du Travail de Périgueux :

- RIS ASH** : mercredi 21 janvier à 14h00
- RIS** (Thème à définir) : mercredi 4 février à 9h00 (Sur temps de travail devant élève, rendu possible par le décret Hamon, voir page 5)

Programmez vos RIS dès maintenant !

Ecole 24 vous ouvre ses pages

Comme l'an dernier, si vous avez un projet de correspondance pédagogique, une manifestation culturelle à annoncer, du matériel pédagogique à échanger, vendre ou compléter, ou encore une location de vacances à proposer, Ecole 24 ouvre une rubrique de petites annonces. Ce service est entièrement gratuit et ouvert aux enseignants, syndiqués ou non. N'hésitez pas à contacter la section pour plus de renseignements ou passer votre annonce !

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex
Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr>
Permanences : du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
Répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences.

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26, r. Bodin 24029 Périgueux Cedex ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°0,76 € ♦ CPPAP 0710S07419 ♦ ISSN 1241-9214